

**L'hon. Guy Favreau (président du Conseil privé):** Règle générale, aucun renseignement n'est fourni à savoir s'il y a eu ou si une enquête se poursuit à l'égard de quelques compagnies ou particuliers, et ce tant qu'un rapport n'a pas été publié. Toutefois, des allégations ont été faites par le directeur des enquêtes et recherches sous l'empire de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions concernant *Standard Paving Limited* et six autres compagnies, ce qui a donné lieu au rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce relativement à la fourniture, le transport et l'application des mélanges d'asphalte utilisés pour le pavage et la réfection de rues dans les villes d'Ottawa et d'Eastview (Ontario) et de Hull (Québec). Le rapport et les témoignages recueillis ont été référés au conseiller juridique qui doit examiner la question à savoir si les éléments de preuve justifient des poursuites judiciaires.

EMPLOYÉS TEMPORAIRES AU BUREAU DE  
POSTE DE HAMILTON

Question n° 84—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Combien de personnes occupaient un emploi temporaire, à temps partiel ou à plein temps, au bureau de poste d'Hamilton, à l'occasion de Noël 1965?

2. Quel a été le salaire minimum payé, a) aux travailleurs à plein temps et b) aux travailleurs à temps partiel?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes):** 1. Nous ne considérons les aides de Noël ni comme travailleurs à plein temps ni comme travailleurs à temps partiel. Nous les embauchons lorsque nous en avons besoin et pour des périodes ne dépassant pas normalement huit heures par jour mais qui peuvent être de moins de huit heures par jour.

Le bureau de poste d'Hamilton a employé 1,451 aides de Noël pendant la période de Noël 1965.

2. a) et b) Ces aides de Noël ont été payés au taux minimum de \$1.25 l'heure.

[Français]

TEMPS ALLOUÉ PAR RADIO-CANADA À  
CHACUN DES PARTIS POLITIQUES—1965.

Question n° 85—**M. Caouette:**

1. Quel est le temps que Radio-Canada a alloué gratuitement à chaque parti politique sur les deux réseaux nationaux durant la période officielle de l'élection fédérale de 1965?

2. Quelle somme représente ce temps offert gratuitement selon les taux de location en vigueur durant cette époque?

**L'hon. Judy LaMarsh (secrétaire d'État):**

1. Durant la période officielle de l'élection fédérale de 1965, Radio-Canada a alloué 3 heures et 40 minutes de temps d'antenne gratuit sur chacun de ses deux réseaux nationaux de radio et 5 heures et 30 minutes

sur chacun de ses deux réseaux nationaux de télévision. En voici la répartition selon les partis:

Radio: Libéraux, 1h.15; conservateurs-progressistes, 1h.05; Nouveau parti démocratique, 40 minutes; Crédit social, 20 minutes; Ralliement créditiste, 20 minutes.

Télévision: Libéraux, 1h.52½; conservateurs-progressistes, 1h.37½; Nouveau parti démocratique, 1h.00; Crédit social, 30 minutes; Ralliement créditiste, 30 minutes.

2. Radio-Canada ne vend pas d'émissions politiques et ne cherche pas habituellement à évaluer ces émissions. Toutefois, au tarif actuel du temps de réseau et des liaisons hertziennes et terrestres, les heures de diffusion énumérées dans la première partie auraient coûté: réseau anglais de radio, \$25,-094.00; réseau français de radio, \$10,799,000; réseau anglais de télévision, \$130,592.00; réseau français de télévision, \$39,811.00.

[Traduction]

VENTE D'EAU DOUCE AUX ÉTATS-UNIS

Question n° 90—**M. MacRae:**

1. Des entretiens ont-ils lieu à l'heure actuelle avec le gouvernement des États-Unis au sujet de la vente possible d'eau douce à ce pays?

2. Quelle est la position officielle du gouvernement du Canada à cet égard?

**M. D. S. MacDonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Non.

2. Il est évident que nous devons reconnaître l'étendue de nos propres besoins futurs avant de songer à exporter de l'eau aux États-Unis. Aucune exportation, cela va de soi, ne saurait avoir lieu sans l'assentiment de la province, ou des provinces en cause. Je tiens à souligner, toutefois, qu'il n'y a eu auprès de nous aucune démarche à ce sujet de la part du gouvernement des États-Unis.

ACCUSATIONS CONSÉCUTIVES AU  
RAPPORT DORION

Question n° 92—**M. MacRae:**

1. Des accusations ont-elles été portées par le ministre de la Justice à la suite du rapport de la commission Dorion?

2. Quelles accusations seront vraisemblablement portées?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice):** 1. Des accusations ont été portées contre Raymond Denis, sur l'instance du Procureur de la Couronne provincial, à Ottawa, en vertu des articles 119 et 368 du Code criminel.

2. Il n'est pas dans la tradition de divulguer les accusations qui peuvent être portées.

TENDANCES INFLATIONNISTES DES PRIX  
DE LA CONSTRUCTION

Question n° 95—**M. MacRae:**

Le gouvernement est-il au courant et s'inquiète-t-il des tendances inflationnistes des prix de la